



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017 du budget principal de la Communauté de Communes et des budgets annexes.

Elle est disponible sur le site internet de la collectivité www.comcomabc.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018 ont été approuvés le 11/04/2018 par le Conseil communautaire. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la CDC aux heures d'ouverture des bureaux.

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8469 habitants (recensement INSEE) répartis sur 19 communes représentant une superficie totale d'environ 400 km². C'est donc un territoire rural (densité 21 habitants/km² environ).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT :

1. dépenses 2 974 250.01 €
2. recettes 3 372 127.64 €

Soit un excédent de 397 877.63 € à reprendre en partie en recettes de fonctionnement en 2018 (- 252 216.20 €)

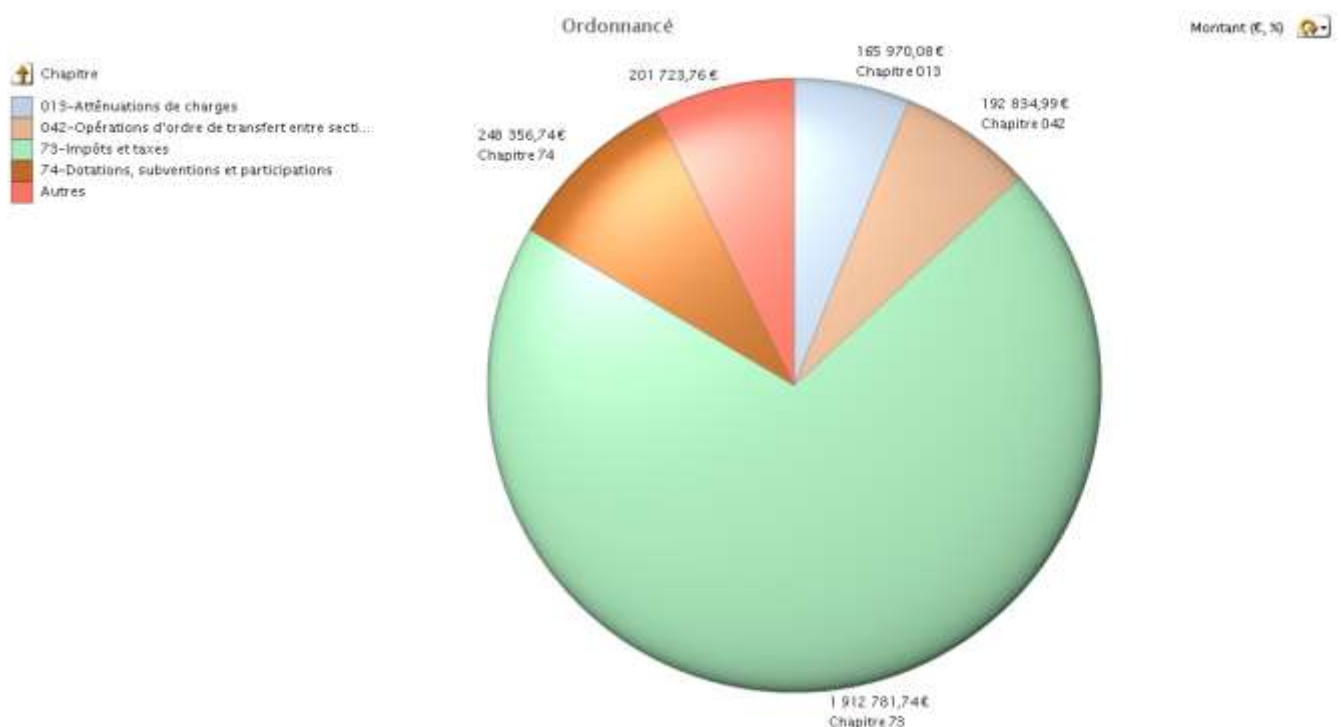
INVESTISSEMENT :

1. dépenses 1 015 072.23 €
2. recettes 1 206 460.32 €

Soit un excédent de 191 388.09 € à reporter en 2018

La section de fonctionnement

1) Les principales recettes



Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1.58 % (-0.85% entre 2015 et 2016).

Atténuation de charges	165 970.08 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ➤ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
------------------------	--------------	--

Produit de services, domaine et ventes divers	106 682.04 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ facturation liées à l'enfance jeunesse ➤ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
Impôts et taxes	1 912 781.74 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ taxes locales ➤ FPIC ➤ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignières) ➤ FNGIR ➤ Taxe de séjour (nouveau 2017)
Dotations, subventions et participations	248 356.74 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DGF ➤ Compensations ➤ Dotation globale de décentralisation ➤ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
Autres produits de gestion courante	70 752.88 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert et aérodrome)
Produits exceptionnels	24 655.34 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cessions ➤ Divers

- les impôts et taxes progressent globalement de 0.96 % par rapport à 2016 notamment grâce à l'instauration de la taxe de séjour (12 793.47€).
- les dotations et participations baissent globalement en 2017 de 69 138.10 € (-21.77% par rapport à 2016).

Pour mémoire, entre 2015 et 2016, ces dotations avaient enregistré une diminution de -16.11%.

La collectivité subit à nouveau une perte de DGF (dotation globale de fonctionnement) de 48 423 €, soit -21.97%.

2017 : 20.10 €/habitant

2016 : 24.40 €/habitant

• **Fiscalité :**

Malgré la baisse significative de la DGF (-215 239 € de cumul depuis 2014), la volonté des élus a été de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ainsi, depuis 2011, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	10.38 %
Taxe sur le foncier bâti	8.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	17.82 %
Cotisation foncière Entreprises	9.03 %

Le président ainsi que les membres de la commission des finances du 29 mars 2017, avaient proposé une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti qui aurait généré environ 111 000 € de recettes fiscales supplémentaires, nécessaires pour financer notamment les travaux de voirie. Le conseil communautaire a refusé à 18 voix contre, 4 abstentions, 11 pour.

2) Les principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2.13 % (-0.11% entre 2015 et 2016).

Charges de personnel et assimilés	1 571 449.96 €
Atténuation de produits	34 614.00 €
Autres charges de gestion courante	200 745.72 €
Charges financières	16 019.04 €
Charges exceptionnelles	622.72 €

- Les charges à caractère général restent globalement stables :- 0.05% (forte diminution en 2016 : -9.69%).
 - Diminution des fournitures d'entretien /et petits équipements - 16 195.39€ (- 4 656 € en 2016),
 - Retour à la baisse de 20 809.63 € pour l'entretien des matériels roulants et autres biens mobiliers réalisé par des prestataires (+ 27 510 € en 2016 en raison de la vétusté du matériel)
 - hausse combustibles/carburants + 4 302.53 €, des fournitures de voirie + 7 142.88 €, de prestation pour entretien de terrains (+10 602 €)
 - hausse des honoraires en raison de l'audit relatif aux Risques Psycho sociaux (acompte de 10 200 €).

- Les charges de personnel augmentent de 1.99 % : 2 départs à la retraite en cours d'année mais régularisation du demi-traitement de 2 agents sur 7 ou 8 mois suite à la reconsidération de leur arrêt en congé de longue durée. La masse salariale relative au personnel non titulaire progresse également. Ainsi que celle des apprentis.
 La cotisation au CNAS (comité national d'action sociale) est en hausse.
 Nouvelle charge : versement au fonds de compensation du supplément familial de traitement (3071€)

- Le reversement du FPIC aux communes (34 614 €) est supérieur à l'exercice précédent (+ 14 561 €)
- Les autres charges de gestion courante augmentent de 12.61 % (+22 478.63€), notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme de Lignières de 53 963 €, suite à la prise de compétence obligatoire « tourisme » au 01/01/2017.
- Le soutien aux actions culturelles (autres charges de gestion courante) représente 40 220 €, dont 25 000 € pour « les Bains Douches » de Lignières, place forte de la culture locale et 1 800 € à la saison culturelle de la commune de Levet.

La répartition des charges de fonctionnement de la Communauté de communes est la suivante :

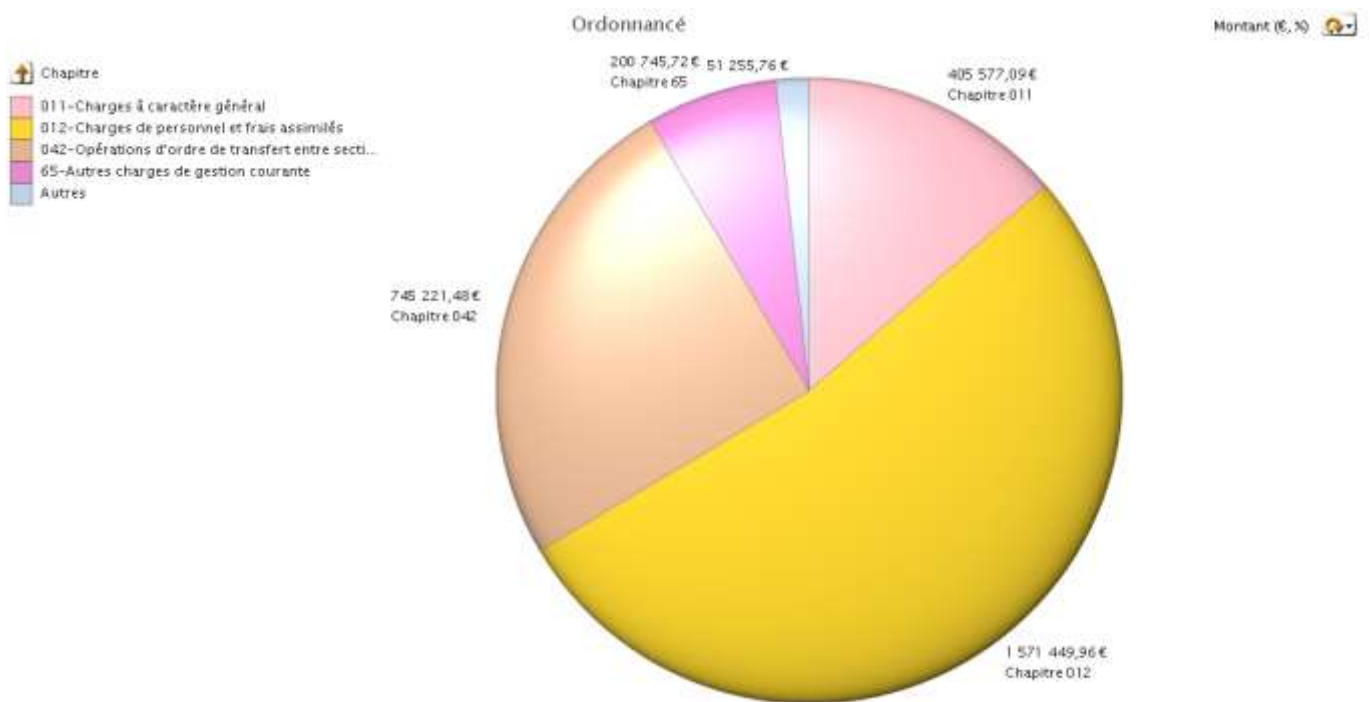
➤ **Personnel :**

Les charges de personnel représentent une part importante du budget (70.50% des charges réelles), les compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).

La collectivité compte 33 agents titulaires (-2) ou stagiaires et 16 agents non titulaires (+2) au 31/12/2017, correspondant à 43.69 ETP (équivalent temps-plein). Ils dépendent des filières technique (32), animation (12) et administrative (5).

Ils sont répartis au sein des services :

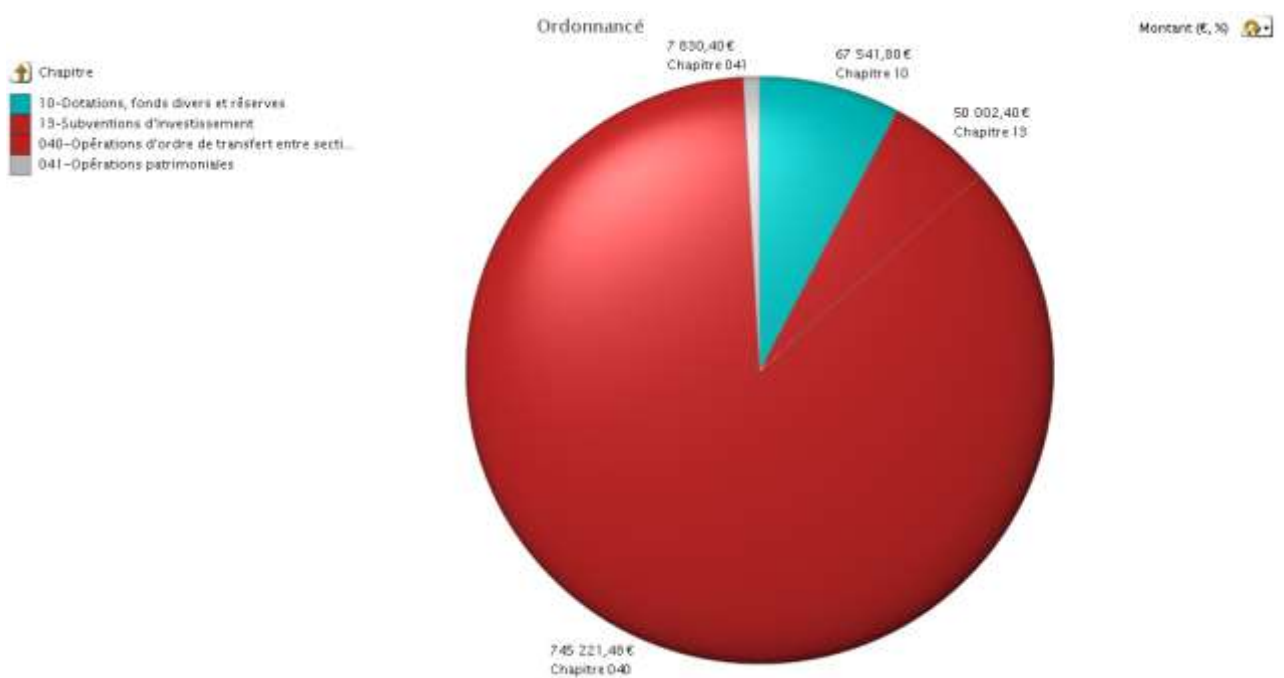
- Espaces verts,
- voirie/assainissement,
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif



Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la communauté de communes.

La section d'investissement

1. Les principales recettes

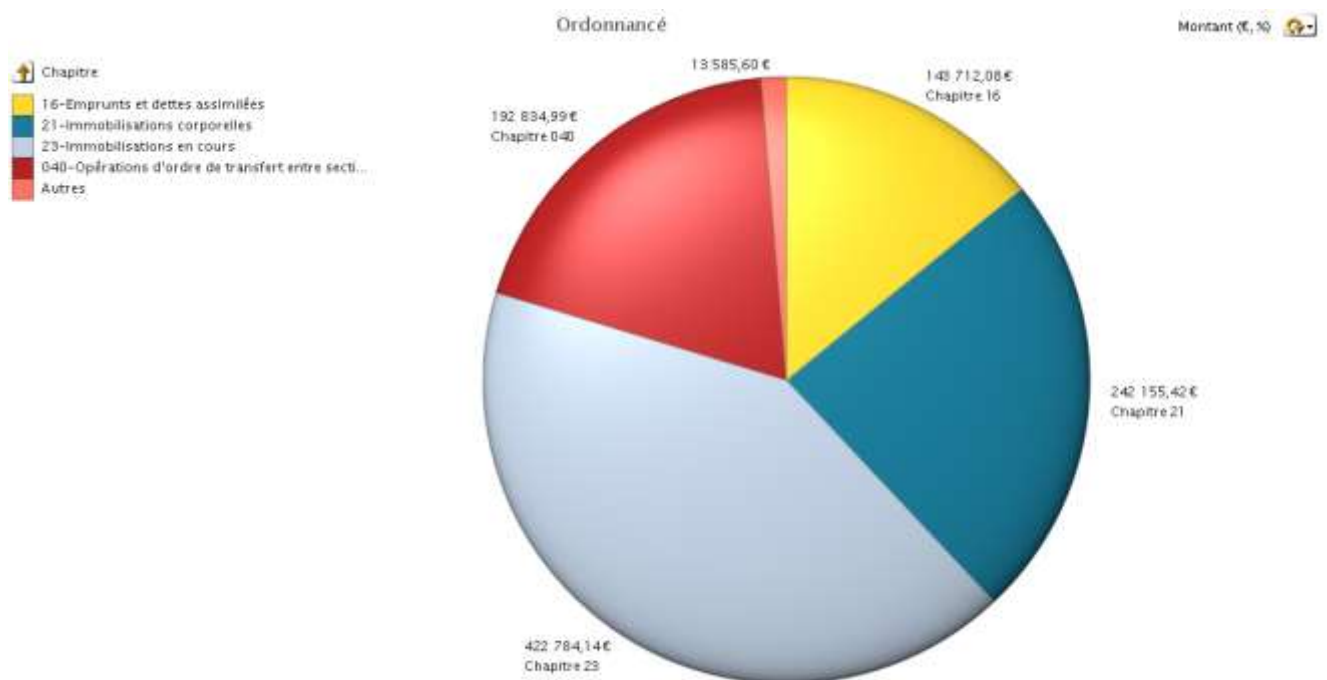


- Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section.
- Autres recettes d'investissement :
 - solde de subvention du conseil départemental pour le Pont de Saint Baudel (6 840 €),
 - fonds de concours versés par les communes membres pour des travaux de voirie (31 816.40 €)
 - subvention de l'Etat (DETR) pour la réfection de la toiture d'une annexe au siège social (8 346 €)

2. Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Autres : étude de faisabilité pour l'espace Colbert, annonces et publications légales pour le PLUi
 - Autres : licences informatiques, refonte du site internet du gîte
 - Chapitre 21 : acquisitions de matériels/immobilisations : tracteur, nacelle, chargeuse pour les services techniques, bâtiment Colbert, porte pour le siège social, travaux de réfection au gîte, matériel informatique, débroussailleuses, compresseur, touret à meuler, aspirateur, terrain zone artisanale de Lignièrès, minipelle, pilonneuse, panneaux de signalisation mobiles, aspirateur de feuilles, extincteurs (242 155.42€)
 - Chapitre 23 : Travaux de voirie (422 784.14 €)
 - Chapitre 16 : capital des emprunts (1 emprunt échu en 2017, 2 en 2018 et 3 en 2016)



Les données synthétiques

La situation financière de la collectivité se détériore par rapport à 2016 : elle dégage toujours un excédent d'investissement (191 388.09 €) mais moindre qu'en 2016 (335 864.24 €). D'importants investissements ont été réalisés en 2017 (+ 400 000 € environ par rapport à 2016).

L'excédent de fonctionnement de 2016 (le plus important depuis la création de la CDC : 650 093.83 €)

s'est considérablement amenuisé en 2017 au montant de 397 877.63 €.

On note un déficit de fonctionnement (hors report de cet excédent) 2016 de 252 216.20 €.

La prise de compétences obligatoires coûteuses (dont tourisme, schéma de cohérence des territoires, urbanisme) et la baisse inexorable des dotations expliquent en partie cette diminution.

Cet indicateur montre la nécessité d'avoir une gestion rigoureuse.

La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2011 entre la CC des Portes du Boischaut et la CC des Rives du Cher et de l'Arnon, à laquelle ont été intégrées 3 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2013, a toujours souhaité :

- maintenir les taux d'imposition malgré la baisse importante des dotations et l'exercice de nouvelles compétences obligatoires,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré des compétences nécessitant beaucoup de personnel donc des charges quasi-incompressibles,
- épurer les emprunts (17 en 2011, 14 en 2016, 11 en 2017, dont 2 nouveaux contractés en 2013 et 2014)

L'encours de la dette est de 77.77 €/habitant (96.05 €/habitant en 2016).

BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

BUDGET ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 102.67				4 102.67
Opération de l'exercice	905 937.33	909 518.78			905 937.33	909 518.78
TOTAUX	905 937.33	913 621.45			905 937.33	913 621.45
Résultat de clôture		7 684.12				7 684.12
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 684.12				7 684.12
RESULTATS DEFINITFS		7 684.12				7 684.12

BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		18 285.27		79 864.81		98 150.08
Opération de l'exercice	191 218.72	184 513.17	93 093.70	85 343.84	284 312.42	269 857.01
TOTAUX	191 218.72	202 798.44	93 093.70	165 208.65	284 312.42	368 007.09
Résultat de clôture		11 579.72		72 114.95		83 694.67
Restes à réaliser			47 940.60	35 062.60	47 940.60	35 062.60
TOTAUX CUMULES		11 579.72	47 940.60	107 177.55	47 940.60	118 757.27
RESULTATS DEFINITFS		11 579.72		59 236.95		70 816.67

BUDGET ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				492 321.25		492 321.25
Opération de l'exercice	181 435.61	250 645.31	1 449 372.93	640 657.41	1 630 808.54	891 302.72
TOTAUX	181 435.61	250 645.31	1 449 372.93	1 132 978.66	1 630 808.54	1 383 623.97
Résultat de clôture		69 209.70	316 394.27		316 394.27	69 209.70
Restes à réaliser			947 117.97	1 101 092.30	947 117.97	1 101 092.30
TOTAUX CUMULES		69 209.70	1 263 512.24	1 101 092.30	1 263 512.24	1 170 302.00
RESULTATS DEFINITFS		69 209.70	162 419.94		93 210.24	

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM ont amené le conseil communautaire à redéfinir les compétences obligatoires et optionnelles de la Collectivité dans le cadre de ses statuts, et déterminer l'intérêt communautaire.

Des services communs ont été mutualisés à compter de 2017 (entretien des espaces verts, entretien des chemins ruraux, fleurissement, installation et entretien des illuminations de Noël).

Le transfert des compétences liées au tourisme (2017) et à la GEMAPI (2018), à l'élaboration du PLUi (2016), du SCoT (schéma de cohérence territoriale), de l'action économique, génèrent des investissements ou des dépenses de fonctionnement supplémentaires importants (environ 155 000 € de dépenses de fonctionnement).

La volonté des élus est d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics via les investissements, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau culturel et touristique.

Le budget 2018 a été adopté en tenant compte du maintien de la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale ressource fiscale de la collectivité et en votant une hausse des taux d'imposition, vitale pour la pérennité de la collectivité.

La commission des finances avait émis 2 propositions aux membres du bureau communautaire :

- proposition n°1 : hausse de 5% des taux de taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti et CFE, hausse de 15 % du taux de taxe foncière sur le bâti, et non reversement du FPIC aux communes,
- proposition n°2 : hausse de 5% des taux de taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti et CFE, vote d'un taux à 10% pour la taxe foncière sur le bâti,

Le bureau lors de sa séance du 4 avril 2018, a validé à l'unanimité des présents la proposition n° 2. Le conseil, dans sa séance du 11 avril 2018, a délibéré favorablement par 20 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions et a donc voté les taux suivants :

Taxe d'habitation	10.90 %
Taxe sur le foncier bâti	10.00 %
Taxe sur le foncier non bâti	18.71 %
Cotisation foncière Entreprises	9.48 %

Cela doit générer une ressource supplémentaire de 171 880 €.

BUDGET GENERAL

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 276 676.04 €	3 276 676.04 €	2 904 805.28 €	2 904 805.28 €

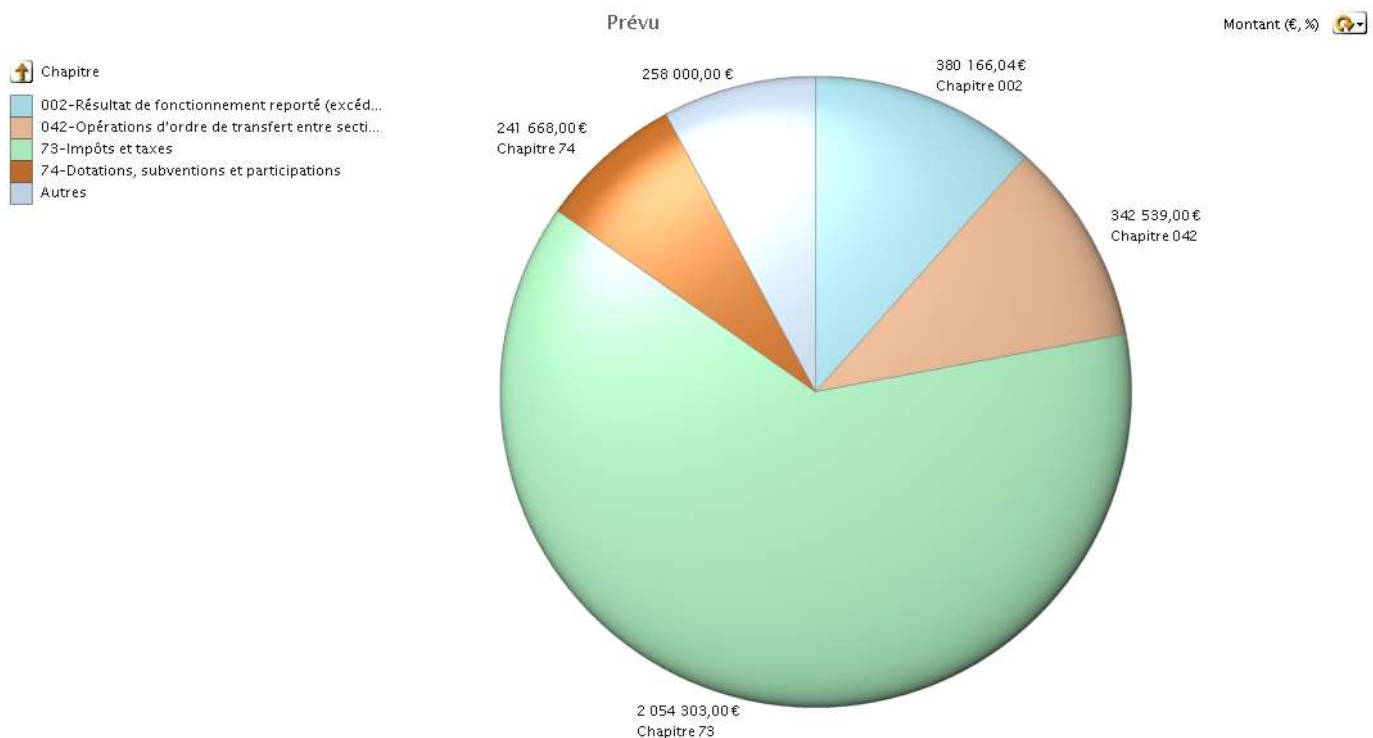
La modification des modalités d'amortissement a été décidée à compter de 2018 pour le budget principal. La collectivité appliquait, jusqu'à ce jour, l'amortissement sur les travaux de voirie et les bâtiments affectés à l'usage du public ou à un service public. Or, cet amortissement n'est pas obligatoire.

Une reprise sur amortissement des travaux de voirie de la commune de Levet pour l'exercice 2017 d'un montant de 230 539 € va être effectuée en 2018, dans la mesure où la Communauté de communes a procédé à l'amortissement de cette voirie transférée de la commune de Levet à compter de 2017 (en raison d'un décalage avec le comptable public).

La régularisation de ces écritures d'ordre va modifier l'équilibre entre les sections pour les prochains exercices.

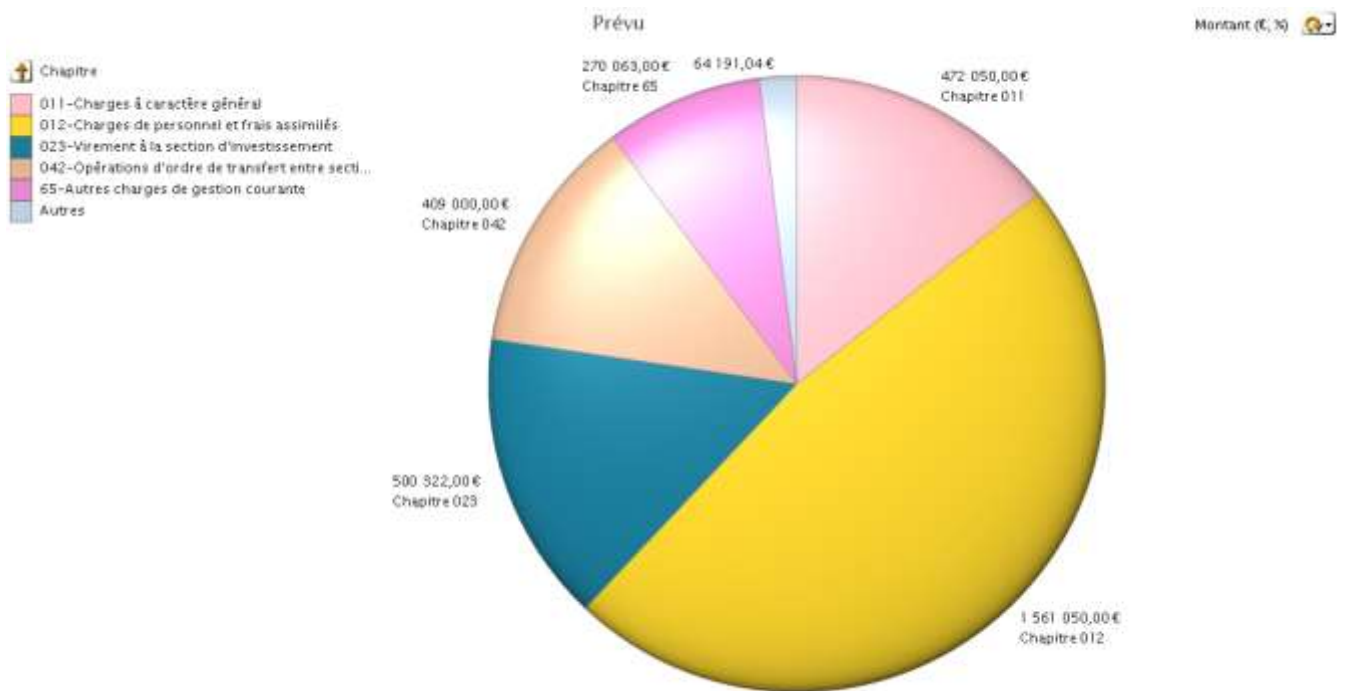
La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :



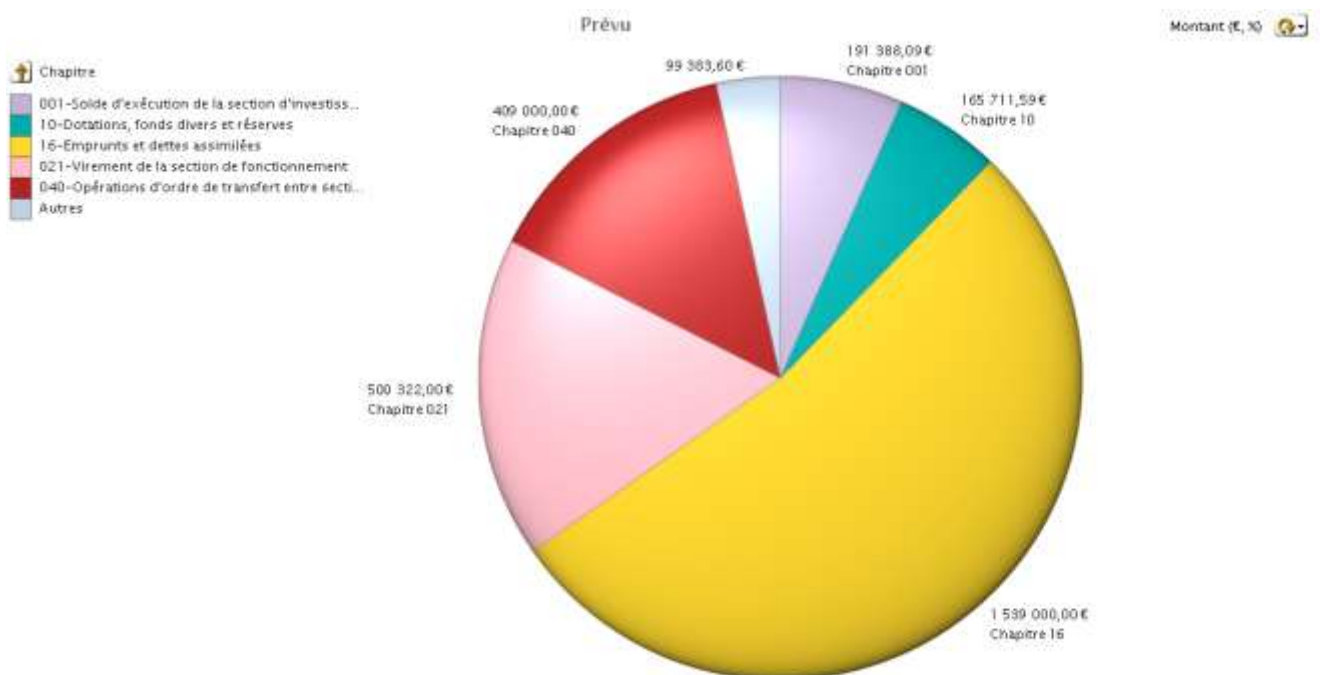


Dépenses de fonctionnement :



La section d'investissement

Recettes d'investissement :



PRINCIPALES RECETTES

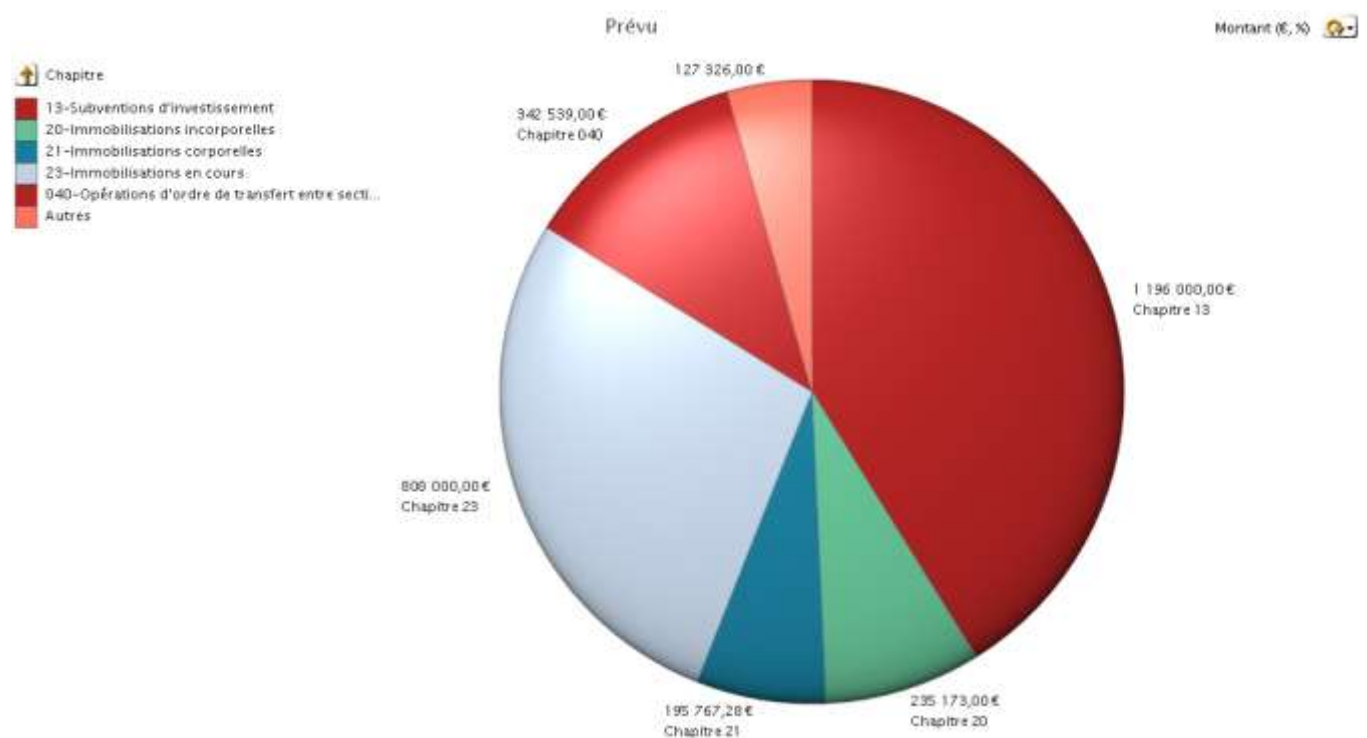
Chapitre 10 : FCTVA (148 000 €)

Chapitre 13 : participations des communes pour la voirie (71 183.60 €)

Chapitre 16 : emprunt (prévisionnel 1 539 000 € dont 1 196 000 € installation fibre optique, 230 000 € PLUi, 58 000 € réseau d'eau pluviale RD Levet, 55 000 € matériel)

Autres : cessions de matériels (28 200 €)

Dépenses d'investissement :



PRINCIPALES DEPENSES

Chapitre 21 : matériel (restes à réaliser 3 camions bennes 148 667.28 €), matériel et équipements divers (47 100 € enveloppe pour téléphonie, installations au gîte, matériel technique, informatique)

Chapitre 23 : une partie du programme de voirie (700 000 €), travaux d'eaux pluviales rue Nationale à Levet (58 000 €), Bâtiment Colbert (50% du marché de l'architecte 50 000 €)

Autres : études PLUI (230 000 €), fonds de concours aux communes (maison de santé de Lignières et Levet pour 28 766 €), site internet du gîte, travaux liés à la fibre optique (1 196 000 €)

2 emprunts échus en 2018

BUDGETS ANNEXES PRIMITIFS 2018

Ils s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
25 000.00 €	25 000.00 €	-	-

Abandon du régime dérogatoire en 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
204 594.72 €	204 594.72 €	247 582.60 €	247 582.60 €

Option pour l'assujétissement au régime de la TVA.

Instauration d'un abonnement annuel de 20 € HT

Principales dépenses d'investissement :

- Solde étude diagnostique de réseaux INFRALIM à St Loup, St Baudel, Vallenay (37 765.20 €)
- Solde maîtrise d'œuvre SOGEFRA (étude RD 3)
- travaux d'assainissement urgents suite à dégradation RD n°3 à Vallenay (100 342 €)
- Divers travaux 27 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
246 600.00 €	246 600.00 €	2 213 782.00 €	2 213 782.00 €

Principales dépenses d'investissement :

- Terrain pour la station d'épuration de Châteauneuf (5 000 €)
- Maitrise d'œuvre pour réseaux et station Châteauneuf/Venesmes (58 668 € solde)
- Solde pour études, maîtrise d'œuvre et construction d'une STEP et réseaux à Lignières (379 015 €)
- Travaux rue nationale RD à Levet (305 470 €)
- Etudes, maîtrise d'œuvre et construction d'une STEP et réseaux à Corquoy (497 775 €)
- Divers